



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section Préparation aux concours
et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe au titre de l'année 2017

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

Les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^e échelon du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

Se préparer à l'épreuve unique d'admission (selon l'[arrêté d'organisation du 7 décembre 2015](#)) qui consiste, à partir d'un dossier documentaire portant sur un sujet d'ordre général relatif à la prévention et à la sécurité routière, en la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle.

Le dossier ne peut excéder 25 pages.

Durée : 3 heures.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

L'INSERR est chargé d'organiser pour le ministère de l'intérieur, cette préparation à distance.

Une page sera dédiée aux candidats via le site internet de l'INSERR : www.inserr.fr, onglet « formations » ; rubrique « préparation au concours professionnel IPCSR 2^{ème} classe ».

Pour se connecter, un identifiant leur sera demandé.

Les codes d'accès seront transmis au moment de la confirmation d'inscription à la préparation par l'INSERR.

3 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de la formation.

Les candidats devront indiquer impérativement leur numéro de matricule sur la fiche d'inscription (indiqué au dos de la carte agent).

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : gestionnaire3-prompro@interieur.gouv.fr au plus tard le **vendredi 16 septembre 2016, délai de rigueur**. Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après cette date ne sera pas prise en compte.

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs d'entraînement à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un minimum de un devoir d'entraînement sur les deux proposés au cours de la préparation;
- se présenter au concours.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 – FINANCEMENT

Pédagogie :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours.

Les candidats doivent s'inscrire au concours professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

Dates prévisionnelles du concours professionnel

Date d'ouverture des inscriptions au concours professionnel : **mardi 6 septembre 2016**

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : **mardi 4 octobre 2016**

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admission : **jeudi 17 novembre 2016**